

*Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 23°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de formation.*

**Contrats de formation**

**Exercice financier 2019-2020** (en date du 31 mars 2020)

Aucune dépense
----------------